

# NOTAM



IVAO - Division France

Indicatif : **N-FR-0715-2**

Date : **26 juillet 2015**

Validité : **permanente**

Issu par le Département **ATC Operations**

Contact : [fr-aoc@ivao.aero](mailto:fr-aoc@ivao.aero) ; [fr-aoac@ivao.aero](mailto:fr-aoac@ivao.aero)

Objet : Activités ATC lors des événements de la Division France

Les activités ATC lors d'événements officiels organisés par la Division France sont soumises aux règles suivantes :

- Un planning ATC est établi par les Chefs de FIR concernés par l'événement et validé par le Département AO. **Seuls les ATC inscrits au planning (ou autorisés exceptionnellement par les Chefs de FIR ou le Département AO) peuvent ouvrir les positions concernées par l'événement.**
- Lorsqu'un membre non prévu au planning a réservé une position concernée par l'événement, le Département AO sera en charge de le contacter et de supprimer la réservation.
- Certains événements sont éligibles à l'attribution d'un point ATC valable pour l'obtention du « *ATC Event Award* ». L'attribution des points ATC est effectuée par le Département AO sur la base de la liste des ATC présents fournie par les Chefs de FIR.

*Le présent NOTAM s'applique à tous les membres de la Division France et à tout membre d'une division étrangère disposant d'un GCA en Division France.*